

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-29  
En exercice 19  
Présents 17  
Pouvoirs 1

Séance du 31 mars 2026

Date de la Convocation  
25/03/2026  
Date de l'affichage  
25/03/2026

L'an deux mil vingt-six,  
et le trente et un mars,  
à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Chaufferie bois de Vincelles :  
choix des entreprises

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,  
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, CHAILLET Marie-Noëlle,  
DILIGENT Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PACOU Isabelle,  
PELLICOLI Anthony, PULICE Morgane, ROCHET Jean-Louis, ROGER Denis, ROUSSE  
Emmanuelle

Absents : BENOIT Jérôme, ROUCHE Irène (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : LAINE Anthony

M. l'Adjoint délégué aux bâtiments expose :

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle :

- du 07 janvier 2025 donnant délégation à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- du 10 avril 2025 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération au SIDEC du Jura,
- du 28 octobre 2025 approuvant l'avant-projet définitif estimé à 134 834 € HT soit 161 800.80 € TTC

Selon la décision de Madame La Maire :

- de lancer le 14 janvier 2026 la consultation des marchés auprès des entreprises,
- de relancer le 02 mars 2026 le lot 2 électricité, pour cause d'infructuosité (aucune offre reçue), sans modification du Dossier de Consultation Entreprise (DCE) initial, par demande de devis,

Considérant les subventions escomptés ou obtenues de l'État au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de l'Aide à la Pierre, d'une aide du Fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat de développement des EnR thermiques porté par le SIDEC du Jura et de tout autres programmes susceptibles d'aider l'opération.

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 14/01/2026, de la relance du lot 2 électricité, pour cause d'infructuosité (aucune offre reçue), sans modification du Dossier de Consultation Entreprise (DCE) initial, par demande de devis, et de la proposition du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises listées dans le tableau ci-après pour un **montant de travaux estimés à 84 345,89€ HT**.

Coût création chaufferie (estimés stade FI)	Montant en € HT
lot 1 Chaufferie biomasse – COTTIER FAIVRE	81 766,39 €
lot 2 Electricité - HEDELEC	2 579,50 €
<b>TOTAL EN € HT coût des travaux</b>	<b>84 345,89 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **ACCEPTE** le choix des entreprises retenues pour les travaux relatifs aux lots 1 et 2.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues pour un montant total prévisionnel de **84 345,89 € HT**.
- **PREND ACTE** que la dépense globale prévisionnelle pour l'opération est de **113 581 € HT** toutes dépenses confondues et arrête le plan de financement correspondant (ci-annexé).
- **SOLLICITE** les subventions de l'État au titre de la DETR, du Conseil Départemental au titre de l'Aide à la Pierre, d'une aide du Fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre du Contrat de développement des EnR thermiques porté par le SIDEC du Jura et de tout autres programmes susceptibles d'aider l'opération.
- **DELEGUE** à Madame la Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 31/03/2026  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL / FNADT** ID : 039-938363520-20260331-2026\_29\_2-DE

ANNEE : **2026**

Remplissage automatique  
Ne pas modifier les formules de calcul

**PLAN DE FINANCEMENT**

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE NOUVELLE DE VAL-SONNETTE

INTITULÉ DE L'OPERATION : Création d'une chaufferie bois et réseau de chaleur

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 112 980 €

**DEPENSES HT**

* travaux éligibles	84 346 €
* maîtrise d'œuvre	12 565 €
* bureau de contrôle technique	1 940 €
* bureau coordinateur SPS	
* imprévus	8 240 €
* autres (analyse amiante, frais de publicité, révision des prix)	6 490 €

**TOTAL DEPENSES HT : 113 581 €**

(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions

(2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses

(3) : préciser la nature des autres dépenses

**FONDS PRIVÉS**

Recettes : sur 3 années	<input checked="" type="checkbox"/> location <input type="checkbox"/> vente	Détail du calcul (joindre budget détaillé si nécessaire)	Total recettes
		pour deux logements locatifs	23 590.00 €

Aides privées (association, don,, ...)	Montant de la dépense	%	Montant de l'aide
<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		#DIV/0!	0.00 €
<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		#DIV/0!	0.00 €

**TOTAL FONDS PRIVÉS 23 590 €**

**FINANCEMENTS PUBLICS**

(total dépenses HT (a) – total des fonds privés (b) = total à financer par des fonds publics

(a)	(b)	=
113 581 €	23 590 €	89 991 €

Financements publics concernés		Base éligible	% d'intervention sur base éligible	% d'intervention sur base éligible co-financiers	Montant de subvention
DETR / DSIL	<input type="checkbox"/> sollicitée	89 991 €	23.77%	30.00%	26 997 €
Conseil départemental 39	<input type="checkbox"/> sollicité	84 346 €	14.85%	20.00%	16 869 €
CCRT (ex COT ENR)	<input type="checkbox"/> sollicité	113 581 €	11.74%	11.74%	13 330 €
Autre cofinancier	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			#DIV/0!	0 €
Autre cofinancier	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			#DIV/0!	0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>50.36%</b>		<b>57 196 €</b>
Auto-financement (sur base éligible)	<input type="checkbox"/> emprunt <input type="checkbox"/> fonds propres	113 581 €	49.64%		56 385 €
<b>TOTAL</b>			<b>100.00%</b>		<b>113 581 €</b>

**Participation du maître d'ouvrage sur le total des financements apportés par des personnes publiques \* NE PAS MODIFIER**

Coût total des travaux	Financements apportés par des personnes publiques	Total participation maître d'ouvrage	Taux
112 980 €	89 390 €	32 194 €	36.01 %

\* Sauf dérogations prévues à l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la participation minimale du maître d'ouvrage est obligatoirement de 20 % du montant total des financements publics apportés à l'opération. Cette participation minimale est portée à 30 % pour les opérations entrant dans le champ d'un domaine de compétence à chef de file et nécessitant le concours financiers de plusieurs collectivités territoriales (art. L.1111-9 du CGCT).

En outre, les financements apportés par des personnes publiques comprennent la totalité des fonds publics apportés par le maître d'ouvrage, y compris ceux destinés à financer les travaux non éligibles à la DETR

Signature  
ONRU

